

TUNINVEST SICAR

Le conseil d'administration de Tuninvest Sicar réuni le mardi 16 mars 2004, a décidé de convoquer une **assemblée générale extraordinaire** pour le **vendredi 30 avril 2004** en vue notamment de délibérer sur la résolution ci-après, relative à la réduction de son capital. Ce projet de résolution est motivé par la volonté du conseil d'administration de faire retrouver aux actionnaires de Tuninvest Sicar leur liquidité dans des conditions qui reflètent la valeur de son actif net réévalué.

- Réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 dinars à 8,000 dinars et ce par remboursement d'un montant de 2,000 dinars par action;
- Annulation de 18.750 actions rachetées, et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 permettant ainsi de ramener le capital à 7.850.000 dinars, soit 981.250 actions.